



Nombre de conseillers  
en exercice : 39

**A l'ouverture de la séance**

Nombre de présents : 25  
Nombre de représentés : 08  
Nombre de votants : 33

**OBJET**

Affaire n°2017-014

PARCELLE COMMUNALE AH 380

CESSION A MONSIEUR ET  
MADAME LAVIELLE JEANNICK

**NOTA** / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal  
a été faite le 30 janvier 2017 et affichée  
le 30 janvier 2017.

- le compte rendu de cette délibération  
a été affiché à la porte de la mairie  
le :

14 FEV 2017

LE MAIRE

  
Olivier HOARAU

SÉANCE DU MARDI 7 FEVRIER 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le mardi  
7 février, le Conseil municipal du Port s'est réuni à  
la Mairie, après convocation légale sous la  
présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : M. Sergio Erapa.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire,  
Mme Paulette Lacaptia 1<sup>ère</sup> adjointe, Mme Jasmine  
Béton 4<sup>ème</sup> adjointe, Mme Annie Mourgaye  
5<sup>ème</sup> adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali 6<sup>ème</sup> adjoint,  
Mme Annick Le Toullec 8<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-  
Claude Maillot 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Armand Mouniata  
10<sup>ème</sup> adjoint, M. Sergio Erapa 11<sup>ème</sup> adjoint,  
M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia  
Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila  
Bègue, M. Alain Iafar, M. Jean-Hubert M'Simbona,  
Mme Karine Mounien, M. Wilfrid Cerveaux,  
Mme Karine Infante, M. Brandon Incana,  
Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Sabine Le Toullec,  
M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte,  
Mme Valérie Auber.

**Absents représentés** : Mme Dalila Mahé  
2<sup>ème</sup> adjointe (par Mme Paulette Lacaptia  
1<sup>ère</sup> adjointe), M. Faustin Galaor (par Mme Danila  
Bègue), Mme Brigitte Laurestant (par M. Jean-  
Hubert M'Simbona), Mme Catherine Gossard (par  
M. Sergio Erapa 11<sup>ème</sup> adjoint), Mme Dorisca  
Tiburce (par Mme Bibi Fatima Anli), Mme Anne-  
Laure Boyer (par Mme Karine Infante),  
Mme Mikaëla Latra (par Mme Annick Le Toullec  
8<sup>ème</sup> adjointe).

**Arrivé (s) en cours de séance** : Néant.

**Départ (s) en cours de séance** : Néant.

**Absent (s)**: M. Bernard Robert 3<sup>ème</sup> adjoint, Mme  
Cala M'Rhéhourri 7<sup>ème</sup> adjointe, M. Hary Auber,  
Mme Mémouna Patel, M. Patrice Payet, Mme Firose  
Gador.

REÇU LE

14 FEV. 2017

SOUS-PRÉFECTURE de ST-PAUL

**PARCELLE COMMUNALE AH 380  
CESSION A MONSIEUR ET MADAME LAVIELLE JEANNICK**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**Vu** la demande de monsieur et madame Lavielle Jeannick enregistrée le 09 mai 2016,

**Vu** l'estimation de France Domaine du 04 août 2016,

**Vu** le devis n°1610-3990 de la SARL OIT, géomètre expert, de 645,58 € TTC,

**Vu** l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux - Environnement » réunie le 26 janvier 2017,

**Vu** le rapport présenté en séance du mardi 7 février 2017 relatif à la cession de la parcelle communale AH 380 à monsieur et madame Lavielle Jeannick,

**Considérant** que le terrain sera affecté à usage de résidence principale par l'acquéreur,

**Après discussion et à la majorité (5 abstentions : M. Henry Hippolyte, M. Daniel Vassinot, Mme Sabine Le Toullec, Mme Auber et M. Jardinot),**

**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'approuver la cession de la parcelle de terrain bâti, cadastrée section AH n°380, d'une superficie de 483 m<sup>2</sup>, au profit de monsieur et madame Lavielle Jeannick, au prix de 106 000 € augmenté des frais de bornage et frais notariés.

**Article 2 :** d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**

  
**Olivier HOARAU**

**PARCELLE COMMUNALE AH 380**  
**CESSION A MONSIEUR ET MADAME LAVIELLE JEANNICK**

Le présent rapport a pour objet la cession de la parcelle de terrain bâti, cadastrée section AH n°380, d'une superficie de 483 m<sup>2</sup>, à monsieur et madame Lavielle Jeannick.

Par courrier enregistré le 09 mai 2016, les consorts Lavielle, locataires de la Ville depuis mai 2015, ont fait une demande d'acquisition dudit bien afin d'y installer leur résidence principale.

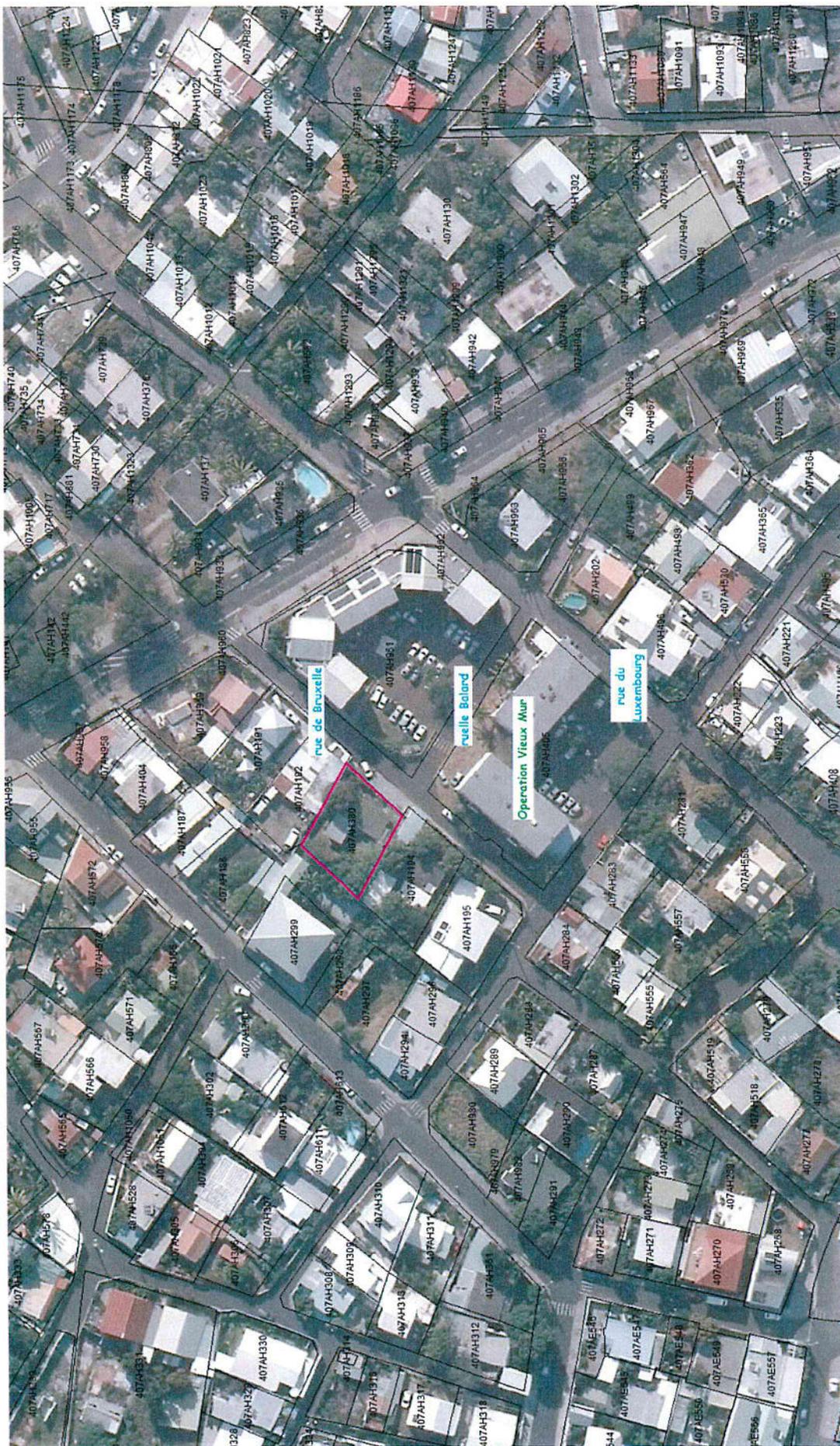
Le service du Domaine a évalué la parcelle AH n°380 à 106 000 euros le 4 août 2016.

Les modalités de cession sont les suivantes :

- signature d'un compromis de vente ;
- paiement du prix au comptant ;
- prise en charge des frais d'acte notarié,
- remboursement des frais de bornage par l'acquéreur (645,58 € TTC).

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la cession de la parcelle de terrain bâti, cadastrée section AH n°380, d'une superficie de 483 m<sup>2</sup>, au profit de monsieur et madame Lavielle Jeannick, au prix de 106 000 € augmenté des frais de bornage et frais notariés ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous documents relatifs à ce projet.





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
 DE LA REUNION  
 Division du Domaine  
 7 Avenue André Malraux  
 97 705 SAINT DENIS Messag CEDEX 9

N° 7307

**AVIS DU DOMAINE**

**VENTE AMIABLE**

Pour nous joindre :

Références : N° dossier : 2016-407V0690  
 Affaire suivie par : Nathalie Festin-Payet  
 Téléphone : 02 62 94 05 87  
 Télécopie : 02 62 94 05 83  
 Courriel : drfip974.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

MAIRIE DU PORT  
 ARRIVEE LE : 09 AOÛT 2016  
 N° 16009417  
 DAT → T

- 1 Service consultant : Commune de Le Port
- 2 Date de la consultation : 14 juin 2016
- 3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Cession
- 4 Propriétaire présumé : Commune de Le Port
- 5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :  
 Commune de Le Port, rue de Bruxelles  
 Sur la parcelle cadastrée AH 380 d'une superficie de 483 m<sup>2</sup>, une maison de plain pied.
- 5a Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S. - Servitudes - Etat du sous sol - Elements particuliers de plus value et de moins value - Voies et réseaux divers :  
 Au PLU : Ua2  
 Au PPR : néant
- 7 Situation locative : Evaluée libre car actuellement occupée par les acquéreurs potentiels
- 9 Détermination de la valeur vénale actuelle : 106 000 €
- 12 Observations particulières : Evaluation faite sur la base des éléments communiqués par le consultant et enregistrés au cadastre (superficie,...)  
 Cette évaluation correspond à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.  
 Elle ne tient pas compte de l'éventuelle présence d'amiante, de termites ni des risques liés au saturnisme.  
 L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques de LA REUNION.

A Saint-Denis, le 4 août 2016

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques  
 de LA REUNION  
 L'Inspectrice des Finances Publiques

  
 Nathalie FESTIN-PAYET